

Aucun d'eux n'hésita un seul instant et tout le long des frontières, aux postes dangereux, nous vîmes des soldats canadiens-français prêts à donner leur vie pour la défense du drapeau anglais. Récemment, lorsqu'il y eut une rébellion au Nord-ouest, deux bataillons canadiens-français furent appelés sous les armes ; aucun n'hésita un seul instant. Ils allèrent de l'avant, exécutèrent tous les ordres qui leur furent donnés et leur loyauté n'a pas été suspectée un seul instant et, à leur retour, ils reçurent les éloges des autorités du pays.

Les gouverneurs, que l'Angleterre choisit avec tant de soin, ont reconnu notre loyauté en plusieurs circonstances. Lord Dufferin, lord Lorne et le noble personnage qui préside aujourd'hui à nos destinées, se sont exprimés en termes très explicites à ce sujet. Lord Dufferin, dont le nom est cher à tout le monde, dans ce pays, s'est servi des paroles suivantes, en 1878 ; j'aime à les répéter, car ces sentiments sont propres à favoriser le règne de l'harmonie, de la paix et du bien-être au Canada :

Chaque année, il m'a été donné de mieux apprécier le dévouement des habitants de la province de Québec au trône et au gouvernement de la reine et aux intérêts de l'Empire, et rien ne m'a donné plus d'orgueil que d'observer, lorsque des menaces de guerre ont été faites récemment à la Grande Bretagne, que les sujets Canadiens-français de Sa Majesté n'étaient pas d'un iota en arrière de leurs concitoyens Anglais, Écossais ou Irlandais, quand il s'agit de montrer leur désir de s'unir pour la défense de ses domaines.

Il est très vrai que la diversité de races qui existe au Canada, complique jusqu'à un certain point ces problèmes du gouvernement que les hommes d'Etat du pays sont périodiquement appelés à résoudre, mais les inconvénients qui peuvent parfois provenir de cette source sont plus que compensés par plusieurs avantages qui en découlent. Je ne crois pas que l'homogénéité de races soit pour un pays un bienfait absolu. Assurément, la caractéristique la moins attrayante d'une grande partie de ce continent, est la monotonie de plusieurs de ses aspects extérieurs, tandis qu'il est heureux pour le Canada, suivant moi, que sa prospérité repose sur la coopération de différentes races. L'action commune de tempéraments nationaux introduit dans notre existence une fraîcheur, une couleur, une impulsion éclectique qui, sans cela, feraient défaut, et ce serait une politique très blâmable que de chercher à les faire disparaître. Mon plus vif désir pour cette province a toujours été de voir ses habitants d'origine française remplir, pour le Canada, le rôle que la France a si admirablement joué pour l'Europe. Effacez de l'histoire d'Europe ce qu'elle accompli pour la France, retranchez de la civilisation européenne ce que la France a fait, et voyez quelle lacune il en résultera.

Lord Lorne, en réponse à une adresse qui lui avait été présentée par la Société Saint-Jean-Baptiste, a dit :

J'ai répondu à une agréable invitation, en venant au milieu de vous aujourd'hui témoigner de mon respect pour nos concitoyens Canadiens-français, et montrer combien j'apprécie l'heureuse influence de cette race noble et brave pour notre jeune nationalité canadienne. Je suis ici, pour montrer jusqu'à quel point je prise la loyauté dont vous avez fait preuve en toute occasion, envers Sa Majesté la reine, dont je suis le représentant.

Je n'ai pas besoin de fournir d'autres preuves de notre loyauté. Mais ce n'est pas sans raison que nous sommes loyaux. C'est un sentiment, mais ce sentiment repose sur des principes ; il a pour base notre foi et notre intérêt. Toujours, notre clergé a enseigné aux habitants de la province de Québec, comme à ceux de toutes les autres parties du continent, à être loyaux. Je puis en donner des preuves qui remontent à 1791. Les paroles, suivantes ont été prononcées par Mgr Plessis, dans la cathédrale de Québec, au cours de son oraison funèbre de Mgr Briand. Je cite ces paroles, parce qu'elles conviendraient tout le monde que si nous

M. AMYOT.

sommes loyaux, nous le sommes essentiellement, et que nous savons pourquoi nous le sommes :

"Nos conquérants," dit Mgr Plessis, "considérés (d'abord) d'un oeil jaloux et avec mauvaise humeur, ne nous inspirèrent que des sentiments de haine et d'aversion. Nous ne pouvions pas nous laisser persuader (pour le moment) qu'une race d'hommes étrangers à notre sol, à notre langue, à nos lois, à notre culte, voulait jamais rendre au Canada l'équivalent de ce qu'il avait perdu en changeant de maîtres. Nation généreuse ! qui nous a montrés, par tant de preuves, combien nos préjugés étaient mal fondés ; nation industrielle ! qui a développé la fécondité de la terre et exploré ses ressources cachées ; nation exemplaire ! qui, aux jours critiques, a enseigné à l'univers attentif en quoi consiste cette liberté que tous les hommes aspirent à obtenir, mais que si peu savent tenir dans de justes bornes ; nation compatissante ! qui vient d'accueillir, avec tant d'humanité, les sujets les plus fidèles et cependant les plus maltraités de ce royaume dont nous faisons partie ; nation bienfaisante ! qui nous donne chaque jour, à nous, habitants du Canada, de nouvelles preuves de sa libéralité : — non, non, votre peuple n'est pas l'ennemi de notre peuple, et vous n'êtes pas des spoliateurs de nos biens, qu'au contraire vos lois protègent ; vous n'êtes pas, non plus, ennemis de notre religion pour laquelle vous avez tout le respect voulu. Pardonnez-nous donc cette défiance (maintenant dissipée) à l'égard d'une race étrangère dont nous n'avions pas le bonheur de connaître les vertus, dont nous n'avions pas encore fait l'expérience ; et si, après avoir appris le renversement de la monarchie et l'abolition du seul vrai culte en France, et après avoir goûté pendant 35 ans la douceur de votre domination, il reste encore parmi nous quelques natures assez aveugles, ou ayant des dispositions assez mauvaises, pour raviver les antipathies passées, ou pour réveiller dans l'esprit du peuple des désirs criminels, afin de retourner à la suprématie française — que les Anglais soient sûrs que de pareils hommes sont rares parmi nous ; et nous demandons que ce qui peut être vrai, du petit nombre de mécontents, ne soit pas imputé au grand nombre de ceux qui sont bien disposés.***

*** Le principe de Monseigneur Briand a toujours été que de vrais chrétiens et des catholiques sincères, sont et doivent être tous des sujets soumis à leur souverain légitime. Il avait appris de Jésus-Christ que nous devons rendre à César ce qui appartient à César ; Saint-Paul lui a appris que toute âme devrait être (volontairement) soumise à l'autorité constituée ; que celui qui y résiste est opposé à Dieu lui-même et, par là, mérite la condamnation ; il avait appris des chefs des apôtres que le magistrat (roi) ne porte pas l'épée en vain ; que nous devons l'honorer par notre obéissance, comme le représentant de Dieu (*propter Deum*) ; et l'honorer, non-seulement dans sa propre personne, mais dans la personne de ses délégués légitimes (*sicut dicitur tanquam ab eo missus*). Tels sont, mes Frères, les principes de notre sainte religion sous ce rapport, principes que nous ne saurions vous rappeler trop souvent ou que nous ne saurions mettre trop souvent sous vos yeux, car ils forment une partie intégrante de la morale évangélique, dont dépend notre salut éternel.

Ces paroles ont été prononcées en 1791. Après la Confédération, les évêques de la province de Québec, Mgr Baillargeon, Mgr Langevin et presque tous les autres ont adressé à leurs ouailles des lettres pastorales au sujet du changement de système de gouvernement. Je citerai particulièrement la lettre pastorale de Mgr Baillargeon, en date du 12 juin 1867, et vous verrez par ces remarques que les mêmes sentiments qui animaient Mgr Plessis, en 1791, animaient également les évêques de la province en 1867. Mgr Baillargeon dit :

CHARLES-FRANÇOIS BAILLARGEON, par la miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Tioa, etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de l'Archevêché, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur. Sa Majesté, notre Gracieuse Souveraine, vient d'émaner une proclamation, par laquelle il est statué en vertu d'un acte du Parlement Impérial, qu'à dater du premier juillet prochain, les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick formeront une union fédérale sous le nom de "Puissance du Canada." L'Etat ainsi érigé aura une législature générale qui s'occupera des grands intérêts de tout le territoire confédéré ; mais il sera divisé en quatre provinces distinctes, dont chacune aura sa législature locale, pour ce qui concerne ses intérêts particuliers. C'est ainsi que le Bas-Canada, désormais